

## **AIDE-MÉMOIRE POUR LES SUBVENTIONS PROVENANT DU FONDS DU SPORT**

### **Qu'est-ce qui peut être soutenu par le Fonds du Sport?**

- ❖ Construction et entretien d'installations sportives
- ❖ Acquisition et réparation de matériel de sport mobile
- ❖ Manifestations sportives
- ❖ Cours des associations sportives
- ❖ Mesures particulières de promotion du sport

**Le Guide du Fonds du sport donne le détail  
de ce qui peut être subventionné.  
Il peut être consulté sur [www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch)**

### **Comment procéder ?**

**Les demandes sont à envoyer en  
utilisant les formulaires à  
disposition sur le site  
[www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch)**

Les demandes pour des constructions, des cours ou des mesures particulières sont à envoyer au Service cantonal des Fonds et autorisations, Kramgasse 20, 3011 BERNE.

Les demandes pour du matériel ou des manifestations sont à envoyer au responsable cantonal pour le Fonds du sport de l'association concernée (liste d'adresses sur [www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch))

➔ Pour les communes, les demandes sont à envoyer directement au Service cantonal des Fonds, à Berne.

## Conditions par types de demande

### Construction et entretien d'installations sportives

Les subventions sont destinées à la construction et à l'assainissement d'installations servant directement à l'exercice d'activités sportives. Ces installations doivent être mises à disposition du public gratuitement ou contre un montant permettant au plus de couvrir les frais. Les petits travaux d'entretien courant sont exclus du subventionnement.

#### **Taux de subventionnement : 25 % des frais donnant droit à une subvention**

Les demandes de subventions pour la construction et l'assainissement des installations sportives doivent être impérativement déposées **AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX**. Toute demande déposée a posteriori ne pourra pas être prise en considération.

→ Formulaire de demande et informations: [www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch)

### Acquisition et réparation de matériel de sport mobile

Les subventions doivent apporter une aide aux personnes pratiquant un sport, en particulier dans le cadre d'une association ou d'une société sportive, pour l'acquisition et la réparation du matériel de sport amovible.

Des subventions sont octroyées à des communes si le matériel de sport est mis à disposition des associations et sociétés gratuitement.

#### **Taux de subventionnement : 40 % des frais donnant droit à une subvention.**

**Il n'est pas nécessaire de présenter la demande à l'avance.** Les factures de l'année en cours et des 3 années civiles précédant l'année en cours peuvent être prises en compte. Le montant minimal versé est de 400 francs. Le montant total des factures présentées doit donc être au moins de 1'000 francs.

→ Formulaire de demande, adresses pour l'envoi et informations: [www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch)

## Manifestations sportives

La demande doit être déposée **AVANT LA MANIFESTATION**. Seules les manifestations qui s'adressent aux sportifs licenciés sont soutenues.

Des subventions allant de 1'000 à 3'000 francs sont allouées, selon l'importance.

### Championnats officiels

Niveau régional: 1'000.—

Niveau cantonal: 2'000.—

### Manifestations et/ou championnats

Niveau national/international 3'000.—

Les manifestations régionales et cantonales réservées aux jeunes d'âge J+S ne sont pas soutenues.

→ Formulaire de demande, adresses pour l'envoi et informations: [www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch)

## Cours des associations sportives

Les cours des associations sportives régionales et cantonales peuvent bénéficier d'une subvention lorsque l'association se charge de leur organisation, informe de leur tenue et en assume la comptabilité. **Le décompte peut être présenté annuellement.**

Les documents nécessaires doivent parvenir au Fonds du sport après le terme de l'année.

→ Formulaire de demande et informations: [www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch)

## Mesures particulières de promotion du sport

Si vous désirez déposer une demande en relation avec la pratique sportive n'entrant pas dans le cadre défini ci-dessus, nous vous recommandons de prendre contact avec le secrétariat général du Conseil du Jura bernois.

## Qui peut demander une subvention ?

- ❖ Les sociétés et associations
- ❖ Les communes
- ❖ D'autres organisations qui soutiennent le sport.

Le CJB statue sur l'octroi de subventions prélevées sur le Fonds du sport jusqu'à un montant de 200'000 francs. Pour les sommes plus élevées, il émet un préavis à l'intention du Conseil-exécutif.

Un délai allant de un à trois mois est en général nécessaire entre le moment où le dossier est complet et la décision du Conseil du Jura bernois, respectivement du Conseil-exécutif.

## Contacts - Information

### Envoi des demandes (sauf matériel de sport et manifestations)

DIRECTION DE LA POLICE ET DES AFFAIRES MILITAIRES  
FONDS ET AUTORISATIONS

Kramgasse 20

3011 BERNE

Tél. +41 31 633 54 62

Fax +41 31 633 54 60.

[www.pom.be.ch](http://www.pom.be.ch)

✓ *Secrétariat général*

✓ *Service des Fonds et autorisations*

**Pour des demandes liées à du matériel de sport ou des manifestations, une liste des responsables pour les associations sportives est à disposition sur [www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch)**

### Informations générales

CONSEIL DU JURA BERNOIS

Rue des Fossés 1

Case postale 524

2520 LA NEUVEVILLE

Tél. +41 32 493.70.73

Fax +41 32 493.70.74

[www.conseildujurabernois.ch](http://www.conseildujurabernois.ch)

✓ *Subventions*